ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 64666

Texte de la question

M. Dominique Caillaud attirel'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les revendications exprimées par les étudiants manipulateurs en électroradiologie médicales à l'issue du protocole d'accord du 2 avril dernier signé avec les étudiants infirmiers. Les intéressés souhaiteraient notamment un meilleur accès aux droits universitaires, une augmentation des bourses, la création de passerelles vers le cursus universitaire et une indemnité des stages effectués. En conséquence, ces futurs personnels occupant un rôle important dans la chaîne thérapeutique, il le remercie de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre dans le sens de ces demandes.

Texte de la réponse

En ce qui concerne les droits universitaires, les étudiants manipulateurs d'électroradiologie médicale bénéficient des mêmes droits que les autres étudiants à partir du moment où ils sont inscrits au régime général de la sécurité sociale. Cette inscription leur confère ainsi l'accès aux prestations des CROUS relatives à la restauration, au logement, aux activités culturelles, etc. S'agissant des propositions de passerelles vers le cursus universitaire, une réflexion est conduite actuellement par le ministre chargé de la santé en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale notamment dans le cadre de la réforme du premier cycle des études médicales. Les modalités d'attribution des bourses d'études aux étudiants paramédicaux ont fait l'objet d'une circulaire du 27 août 2001. Les étudiants manipulateurs d'électroradiologie médicale sont concernés par cette mesure puisqu'ils peuvent solliciter des bources d'études dont le traitement des demandes est identique à celui des infirmiers. Le diplôme de manipulateur d'électroradiologie médicale relevant à la fois du ministère chargé de la santé pour le diplôme d'Etat (DE) et du ministère de l'éducation nationale pour le diplôme de technicien supérieur (DTS), l'extension des modalités de remboursement des indemnités de stages aux étudiants manipulateurs d'électroradiologie médicale fait actuellement l'objet d'une concertation approfondie avec le ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : M. Dominique Caillaud
Circonscription : Vendée (2e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64666
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4356
Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1320